



MUNICIPALITÉ DE LANTIER

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 267-2026

AVIS PUBLIC AUX PERSONNES INTÉRESSÉES :

QUE le Conseil municipal a adopté à sa séance ordinaire du 11 mai 2026 les projets suivants :

- Projet de règlement 267-2026 modifiant le règlement de zonage 154-2014 afin d'assurer sa conformité au règlement 430-2026 de la MRC des Laurentides (règlement de concordance)

QUE les dispositions des présents règlements s'appliquent à toutes les zones du territoire de la Municipalité de Lantier.

QUE, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le Conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation sur ces projets de règlements, le samedi 23 mai 2026, à compter de 9h00, à la Salle communautaire de Lantier (sous-sol), située au 118, croissant des Trois-Lacs, à Lantier ;

QU'AU cours de cette assemblée publique de consultation, le maire expliquera les projets de règlements ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet ;

QUE les projets de règlements peuvent être consultés ou obtenus sans frais à l'hôtel de ville de Lantier, pendant les heures ordinaires de bureau ;

QUE le présent avis est sur le site Internet de la Municipalité ainsi que sur le tableau d'affichage situé à l'accueil de l'hôtel de ville.

Donné à Lantier,

Ce 13 mai 2026

Benoit Charbonneau,
Directeur général et greffier-trésorier.